



**DELIBERATION N° 27/2024**

Considérant que le Groupe La Poste souhaite participer à la formation et au déploiement de conseillers numériques sur l'ensemble du territoire et propose à cet effet d'organiser des permanences de la conseillère numérique dans la poste de Vitrolles au sein d'un espace dédié dénommé "Etape numérique".

Considérant que La poste est par ailleurs un partenaire du bouquet de services proposé par l'Etat dès la mise en place du dispositif "France services" à Vitrolles en 2021 porté par le CCAS.

Il est proposé de passer une convention avec la poste organisant le partenariat avec France services et la mise à disposition d'une médiatrice numérique quelques heures par semaine selon des modalités à définir au sein de l'espace "Etape numérique" de la poste de Vitrolles situés dans les quartiers sud à la Frescoule et selon des missions précisées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE**

La convention passée entre la poste et le CCAS qui précise les conditions de cette mise à disposition.

**DIT QUE**

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

**AUTORISE**

M. le Président ou Mme la Vice-Présidente à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme  
La Vice-Présidente  
Maryline CZURKA

